

Rapport annuel 2023

Caisse de retraite professionnelle de l'Industrie vaudoise de la construction

2'079

ENTREPRISES AFFILIÉES

14'722

ASSURÉS ACTIFS

6'284

BÉNÉFICIAIRES DE RENTES

TOTAL DU BILAN

2'570.3 mio CHF

PERFORMANCE 2023

5.4 %

TAUX DE COUVERTURE

104.3 %

TAUX D'INTÉRÊT LPP

1.5 %

COTISATIONS FACTURÉES

161.8 mio CHF

PRESTATIONS RÉGLEMENTAIRES

137.8 mio CHF

SOMMAIRE

Avant-propos	4
Organes	5
Bilan	6
Compte d'exploitation	7
Placements	8
Performance	9
Effectif au 31.12.2023	10-11
Financement et prestations	12-13
Éléments actuariels	14
Rapport de l'organe de révision	15

Chères et Chers assuré(e)s et affilié(e)s,

Après une année 2022 compliquée pour les marchés financiers, le millésime 2023 a su tirer son épingle du jeu en offrant des rendements suffisants pour la fondation. Ainsi, la Caisse a vu son taux de couverture remonter en passant de 101.7% à 104.3%. Malgré des signes positifs d'évolutions de la Caisse de retraite, la politique de prudence reste de mise pour l'organe suprême.

Selon la décision du Conseil de fondation, un intérêt de 1.5% a été octroyé sur votre avoir de vieillesse pour l'année 2023. Celui-ci est supérieur à l'intérêt de 1% fixé par le Conseil fédéral.

Lors de sa séance du 16 novembre 2023, le Conseil de fondation a approuvé les modifications réglementaires liées à la réforme AVS 21 entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2024.

Pour conclure, nous tenons à remercier les membres du Conseil de fondation pour leur participation active dans la gestion de notre Caisse de retraite, ainsi que les collaborateurs pour le travail effectué durant l'exercice écoulé.

Nos remerciements vous sont aussi adressés, chères et chers assuré(e)s et affilié(e)s, pour votre confiance et votre soutien dans la poursuite d'une gestion sur le long terme de votre prévoyance professionnelle. Nous avons la conviction que la prévoyance professionnelle doit se gérer de manière durable dans l'intérêt d'une économie réelle, à laquelle nous participons tous. Celle-ci peut et doit garantir les retraites d'aujourd'hui et de demain.

CONSEIL DE FONDATION

Délégation patronale

Jean-Marc Demierre	président
Michel Ducommun	membre
Jean-Luc Jaquier	membre
Baptiste Monnard	membre
Nils Rentsch	membre
Jean-François Pittet	secrétaire

Délégation des assurés

Nicolas Rochat	vice-président
Arnaud Yves Bouverat	membre
Pietro Carobbio	membre
Dario Chiaradonna	membre
Thierry Lambelet	membre
Francisco J. P. Machado	membre

COMITÉ DES PLACEMENTS

Représentants des employeurs

Jean-Marc Demierre
Jean-François Pittet

Représentants des employés

Pietro Carobbio
Nicolas Rochat

COMMISSION TECHNIQUE

La commission technique est composée de deux représentants du secrétariat et de deux représentants des salariés. Elle est chargée de prendre position sur les cas particuliers.

Raphaël Frête	Caisse AVS 66.1	Nicolas Rochat	UNIA
J.-F. Pittet	Secrétaire de la fondation	Pietro Carobbio	UNIA

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2023

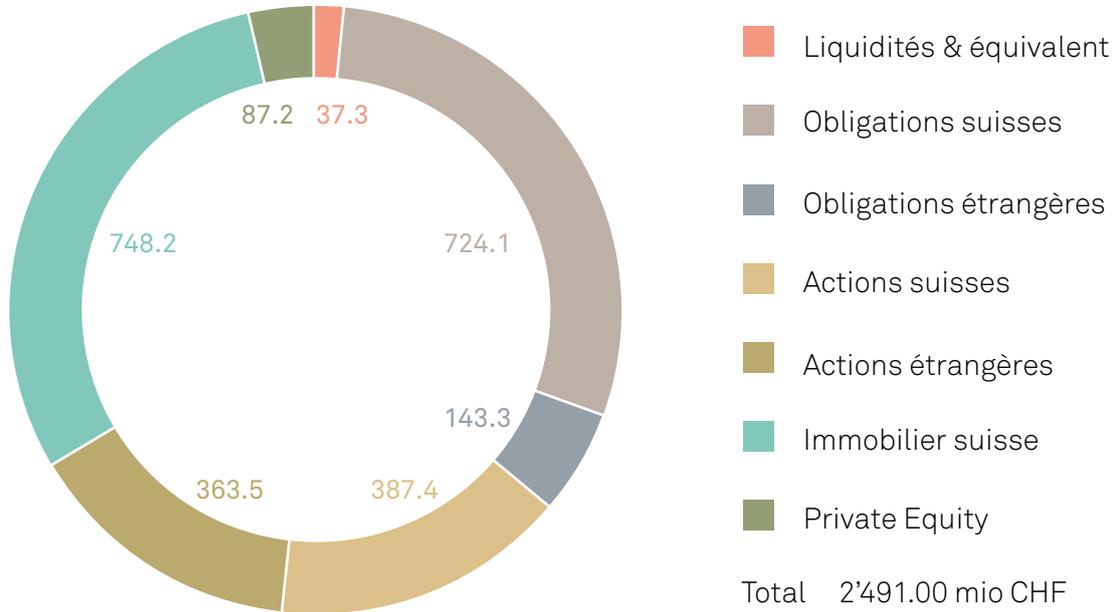
Actif	au 31.12.2023	au 31.12.2022
Liquidités et placements	2'533'955'246.18	2'425'905'460.67
Comptes de régularisation d'actifs	36'359'010.85	57'341'412.81
Actifs provenant de contrats d'assurances	8'436.70	9'089.60
Total de l'actif	2'570'322'693.73	2'483'255'963.08
Passif	au 31.12.2023	au 31.12.2022
Dettes	2'127'307.34	3'580'493.10
Comptes de régularisation de passifs	2'365'331.83	2'628'421.70
Réserves de cotisations d'employeurs	5'091'198.80	5806417.45
Provisions non techniques	6'925'235.60	3'650'000.00
Capitaux de prévoyance & provisions techniques	2'296'862'204.70	2'280'513'758.28
Fonds de la rente transitoire	150'862'046.65	145'305'175.80
Réserve pour fluctuations de valeurs	106'069'368.81	41'751'696.69
Capital de la fondation	20'000.00	20'000.00
Excédents de produits	0.00	0.00
Total du passif	2'570'322'693.73	2'483'255'963.08

COMPTE D'EXPLOITATION 2023

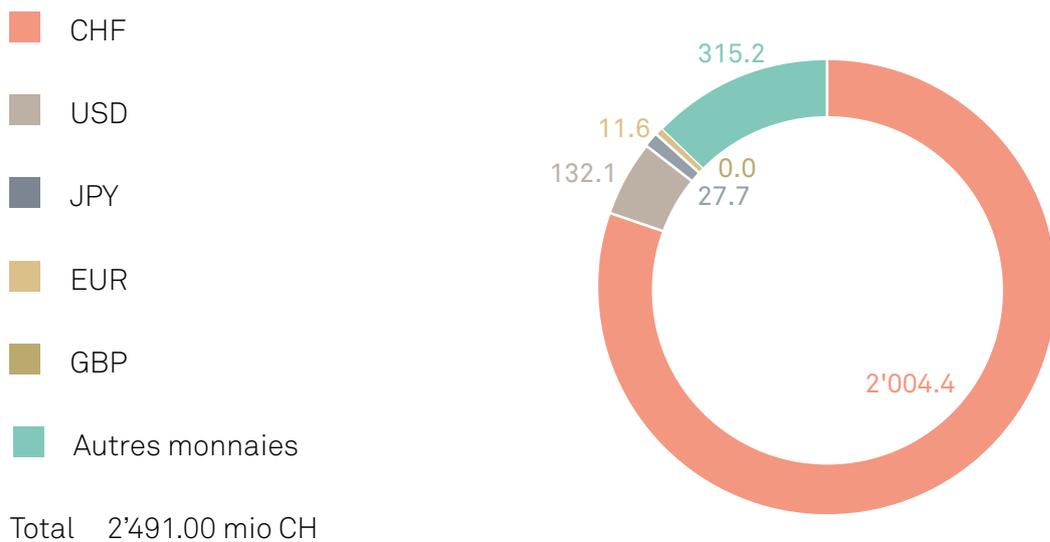
	2023	2022
Cotisations	131'698'393.85	128'187'135.52
Prestations d'entrée	42'943'028.75	41'218'637.23
Prestations réglementaires	-95'330'603.09	-86'882'551.35
Prestations de sortie	-73'767'689.45	-71'587'572.07
Constitution/dissolution des capitaux de prévoyance et provisions techniques	-16'349'099.32	-40'402'866.79
Réserves de cotisations d'employeurs	715'218.65	380'533.60
Prestations d'assurances	-6'114'189.80	-5'871'119.80
Résultat de la rente transitoire	-30'549'446.15	-30'869'052.65
Résultat net des placements	122'980'912.52	-326'058'199.64
Constitution/dissolution des provisions non techniques	-361'000.00	-294'000.00
Autres produits	418'724.76	353'984.78
Frais d'administration	-11'966'578.60	-8'795'270.32
Excédent / perte avant constitution / dissolution de la réserve de fluctuation de valeurs	64'317'672.12	-400'620'341.49
Réserve de fluctuation de valeurs des titres	-64'317'672.12	391'246'303.31
Excédent / Perte	0.00	-9'374'038.18



ALLOCATION PAR CLASSE D'ACTIFS AU 31 DÉCEMBRE 2023 (EN MIO CHF)

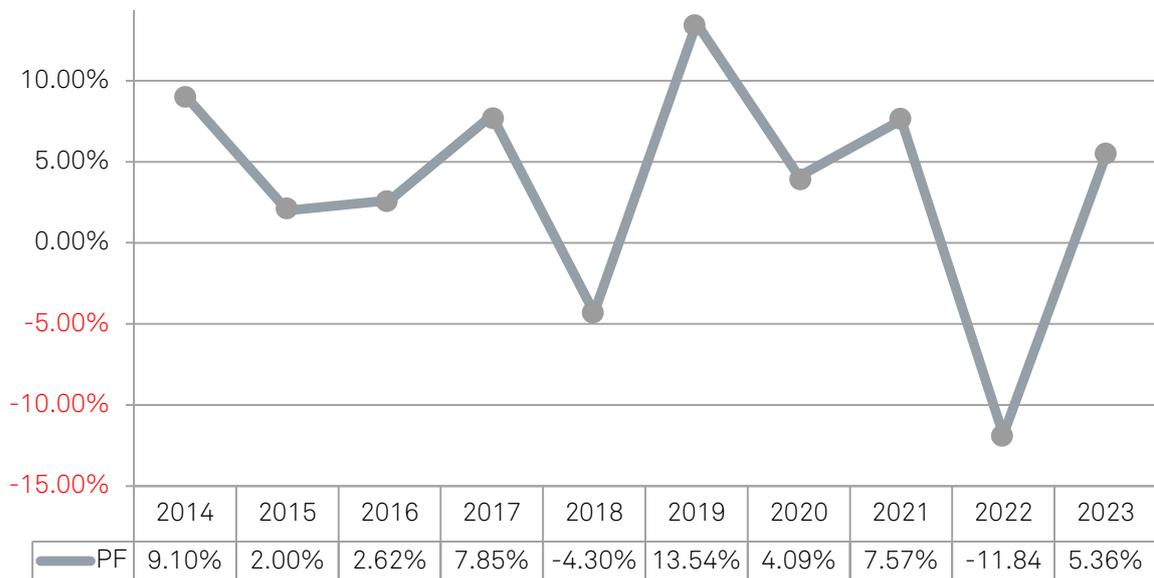


ALLOCATION PAR MONNAIE AU 31 DÉCEMBRE 2023 (EN MIO CHF)

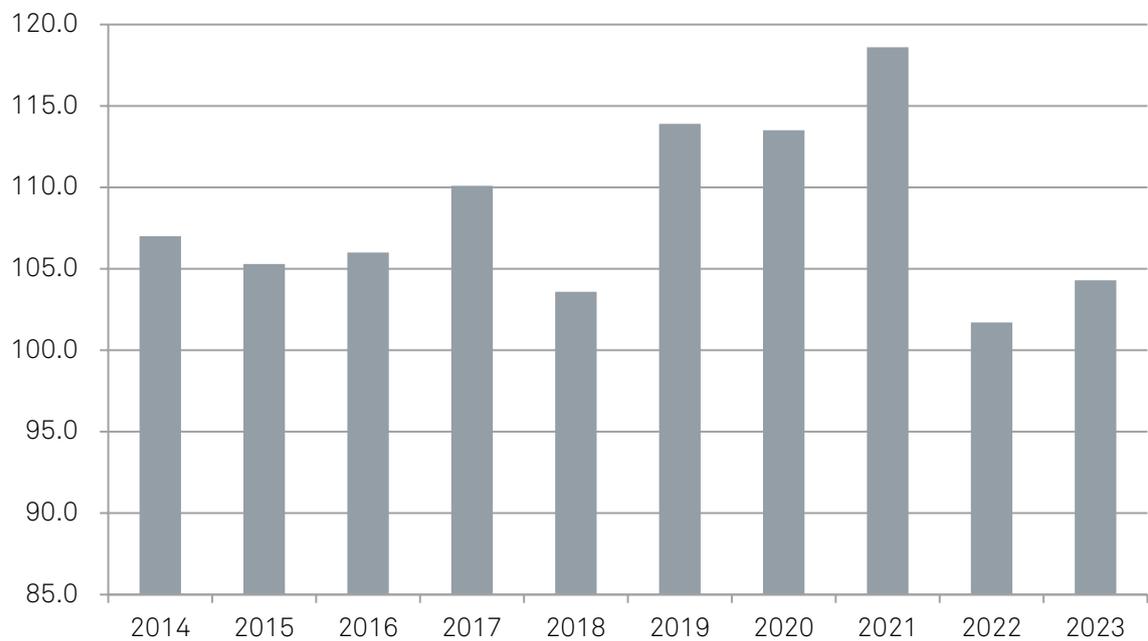


PERFORMANCE

PERFORMANCE DU PORTEFEUILLE (EN %)



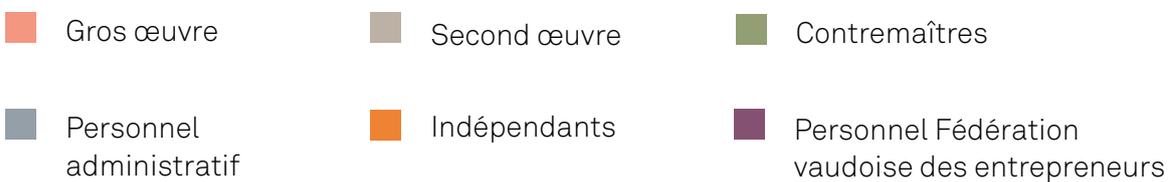
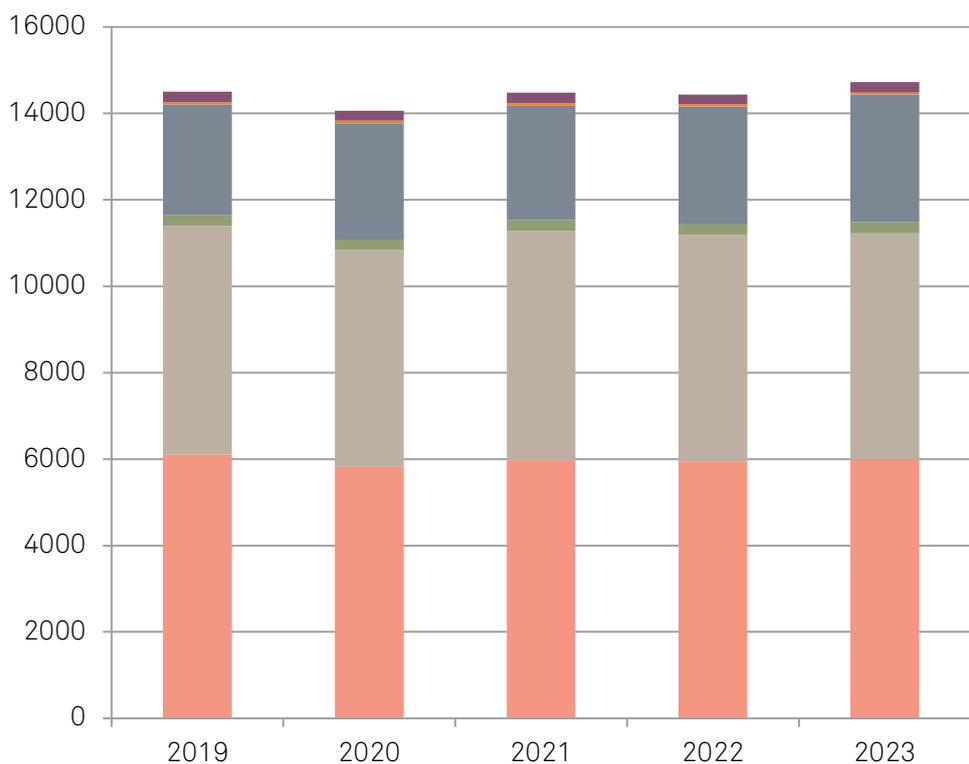
DEGRÉ DE COUVERTURE (EN %)



EMPLOYEURS

	2023	2022	2021	2020	2019
Entreprises affiliées à la CRP	2'079	2'077	1'965	1'995	2'184

ASSURÉS ACTIFS



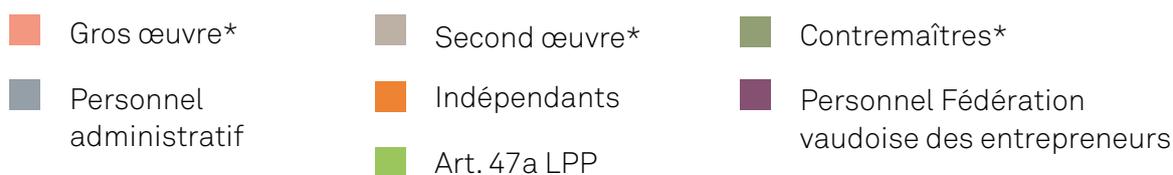
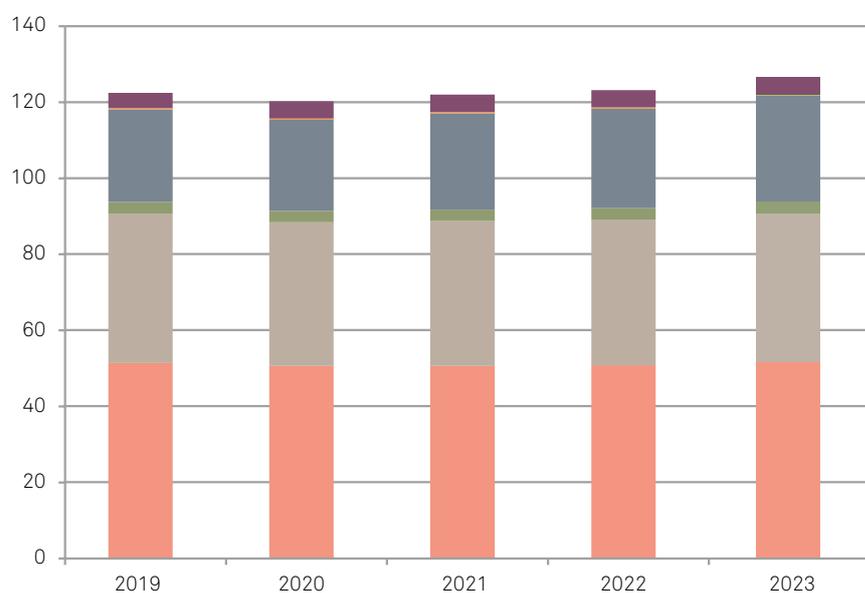
RENTIERS

	2023	2022	2021	2020	2019
Rentes de retraite	2'654	2'584	2'539	2'542	2'485
Rentes d'invalidité	639	675	722	702	782
Rentes de conjoint	1'627	1'640	1'673	1'724	1'738
Rentes d'enfant	374	478	549	429	458
Rentes transitoires	990	849	807	783	674
Total	6'284	6'226	6'290	6'180	6'137

ÉVOLUTION DU RAPPORT ASSURÉS / RENTIERS



COTISATIONS (EN MIO CHF)

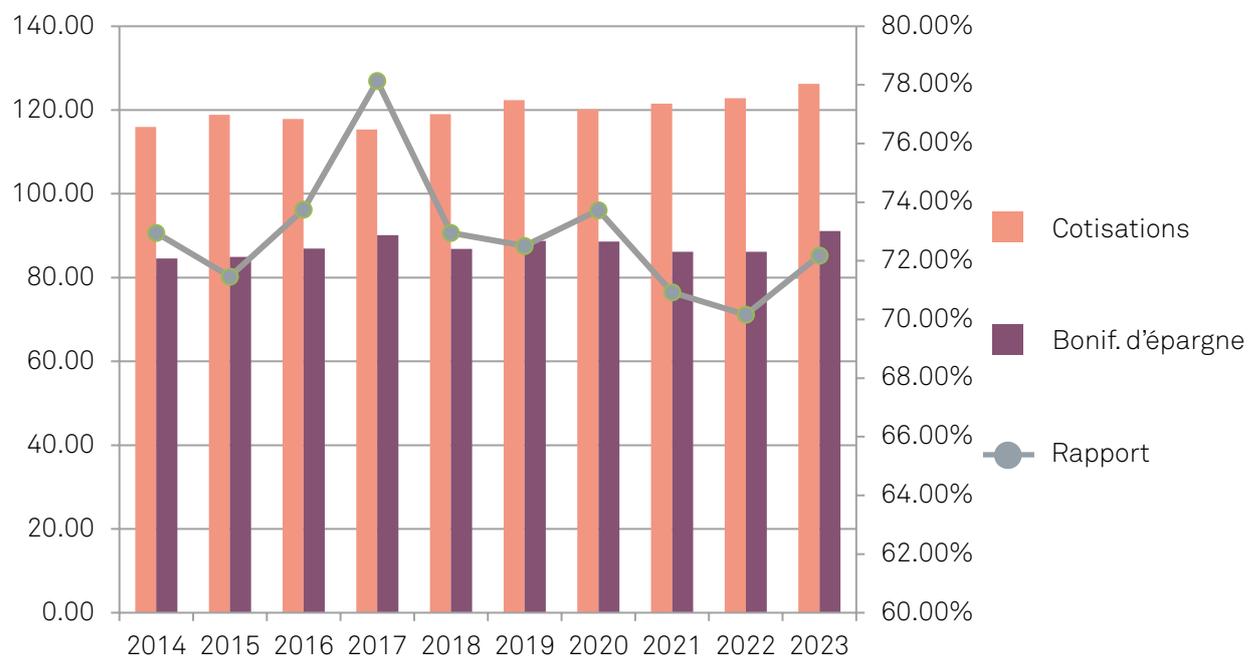


* Soumis aux conventions collectives de travail

RENTES (EN MIO CHF)

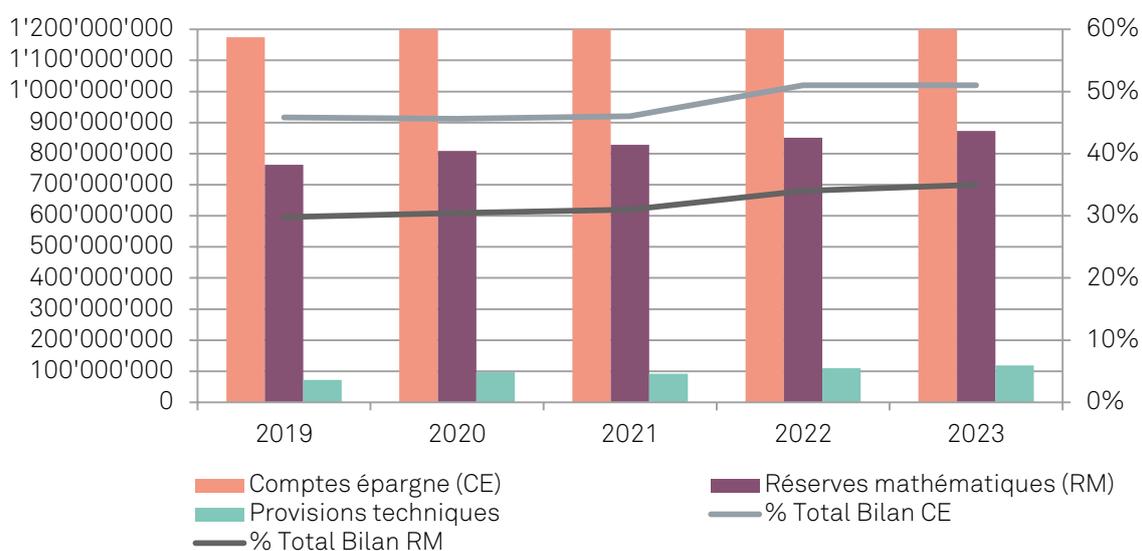
	2023	2022	2021	2020	2019
Rentes de retraite	35.2	34.2	35.5	31.9	30.7
Rentes d'invalidité	9.8	11.0	11.1	11.0	12.0
Rentes de conjoint	10.4	10.3	10.9	9.9	9.6
Rentes d'enfant	1.0	1.2	1.2	1.2	1.2
Rentes transitoires	55.0	51.0	46.2	42.1	36.6
Total	111.4	107.7	104.9	90.1	84.7

COTISATIONS ET BONIFICATIONS SUR LES COMPTES ÉPARGNE (EN MIO CHF)



La différence entre la somme des cotisations encaissées et celle des bonifications d'épargne créditées sur le compte épargne des assurés sert à financer les risques inhérents à l'activité d'une fondation de prévoyance, ainsi que les charges de celle-ci, dont les frais administratifs font partie. Pour la Caisse, où la solidarité entre les assurés est forte, l'évolution de ce ratio « Bonifications – cotisations » doit être particulièrement suivi.

ENGAGEMENTS DE PRÉVOYANCE (EN CHF)



En 2023, la CRP a appliqué un taux d'intérêt LPP de 1.5% pour rémunérer les comptes d'épargne et un taux d'intérêt technique de 2% sur les réserves mathématiques.

PROVISIONS TECHNIQUES (EN MILLIERS CHF)

	2023	2022	2021	2020	2019
Fluctuation des risques décès & invalidité	10'500	10'000	10'000	10'000	10'000
Adaptation des bases techniques	13'483	8'850	4'296	20'904	15'827
Abaissement du taux technique	27'240	26'730	17'240	8'450	0
Maintien du taux de conversion	67'600	64'600	60'200	57'900	46'400
Total	118'823	110'180	91'736	97'254	72'227

L'objectif de la provision de fluctuation des risques a été déterminé dans le cadre de l'expertise actuarielle à fin 2022. Pour rappel, le rapport d'expertise recommandait d'augmenter cette provision de CHF 500'000 à hauteur de son nouvel objectif. Les bases techniques retenues pour l'établissement des provisions techniques sont les tables LPP 2020 (P 2020) au taux d'intérêt technique de 2.0%. Suite à la décision du Conseil de fondation, une provision pour abaissement futur du taux d'intérêt technique avait été constituée progressivement entre 2020 et 2022. Depuis fin 2022, elle correspond à 100% de son objectif. Pour rappel, l'objectif visé est de couvrir un abaissement du taux d'intérêt technique de 2.0% à 1.75%. La provision pour maintien du taux de conversion vise à couvrir le coût des nouvelles retraites attendues pour les cinq années à venir, sur la base de la structure des assurés actifs et bénéficiaires de rentes transitoires à fin 2023 et compte tenu des proportions de prise en capital déterminées lors de l'expertise actuarielle à fin 2022. Le coût des retraites est déterminé en comparant le taux de conversion réglementaire actuel et le taux de conversion découlant de l'application des bases techniques LPP 2020 à 2.0%, augmenté de la constitution de la provision de longévité.

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

L'organe de révision, la Fiduciaire Favre Révision SA, a la responsabilité de contrôler que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives. Il a ainsi vérifié que :

- L'organisation et la gestion de la CRP étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires, et qu'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution ;
- Les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires ;
- Les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales ;
- Les mesures destinées à la loyauté dans l'administration de la fortune étaient prises, et que le respect du devoir de loyauté et la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême ;
- Les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires ;
- Les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance ;
- Les opérations avec des proches annoncées garantissent les intérêts de l'institution de prévoyance.

L'organe de révision a abouti à l'appréciation que les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2023 étaient conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

entrepreneurs!
fédération vaudoise
—
**PRÉVOYANCE
PROFESSIONNELLE**

Caisse AVS 66.1
Route Ignace Paderewski 2
Case postale
1131 Tolochenaz

T 021 619 20 00
2epilier@avs66-1.ch
www.avs66-1.ch